

REGLEMENT CHALLENGE VENDEE ORIENTATION 2021

1. ORGANISATION

Pour la saison 2021, le **Challenge Vendée Orientation** comptera 5 épreuves organisées comme précisé ci-après :

- Le **dimanche 15 novembre 2020**, organisée par **Raid'Yon**, <https://www.raidyon.com/>
- Le **dimanche 6 décembre 2020**, organisée par **Cap à l'Ouest**, [page Facebook : Cap à l'Ouest Raid Orientation](#)
- Le **dimanche 10 janvier 2021**, organisée par **Raid Aventure Pays de Vie**, <https://www.rapv.fr/>
- Le **dimanche 14 février 2020**, organisée par **Raid Vallée de Poupet**, <http://raidvalleepoupet.fr/>
- Le **dimanche 14 mars 2020**, organisée par **Raid Lande Aventures**, <http://raidlandesaventure.e-monsite.com/>

L'organisation est fondamentalement attachée au **respect absolu des personnes, des biens et de la nature**. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

Pour assurer la sécurité des participants et nous permettre d'organiser à nouveau des CO sur des parcelles privées, nous mettons en place des zones interdites sur chacune de nos épreuves. L'incivilité d'une toute petite partie des participants nous oblige à durcir le règlement. Par conséquent, **toute personne prise dans des zones interdites sera pénalisée** de l'équivalent de 10 balises par les commissaires de chacune des associations organisatrices.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler une épreuve soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait pour chaque épreuve par **équipe de deux** et ne sera confirmée qu'à réception complète du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription.

Le **Challenge Vendée Orientation** est ouvert à tous, hommes et femmes majeurs. Un mineur de plus de 16 ans peut participer avec un adulte dans l'équipe et sous réserve de fournir une autorisation parentale.

La composition des équipes n'est pas fixe. Le classement du **Challenge Vendée Orientation** étant individuel, chaque participant peut donc avoir un binôme différent sur chaque épreuve.

Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux de l'épreuve et de l'organisation ne sera validé.

Les participants doivent avoir présenté un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an** (à la date de l'épreuve) ou une copie de licence fédérale valide de sport en compétition FRMN, FFCO, FFA, FF Tri, UFOLEP (relative à l'activité).

L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un participant de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions à une ou plusieurs des épreuves se fait en ligne via le formulaire disponible sur la plateforme [helloasso](#).

Le tarif est fixé à 11€ par équipier, soit un total de 22€ par équipe pour chacune des épreuves.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans en avertir l'organisateur.

Tout changement d'inscription avant l'épreuve devra être validé auprès de l'association organisatrice.

4. LES EPREUVES

CONCEPT : Le **Challenge Vendée Orientation** est organisé sur le principe de la course d'orientation au score par équipe de deux. Le but consiste à retrouver et pointer, à l'aide d'une carte topographique (norme IOF) et d'une puce électronique, fournies par l'organisation, le maximum de balises dispersées dans la nature.

DUREE : La durée des épreuves sera définie par chaque organisateur pour son épreuve (compter 2h30 en moyenne maximum par CO) et sera précisée au départ de chaque course. Sur chaque épreuve, au-delà du temps imparti, une pénalité de point(s) sera appliquée.

CHRONOMETRAGE/POINTAGE : Utilisation du système SportIdent avec validation des temps/balises par puce électronique. (En cas de perte d'une puce, les participants s'engagent à rembourser celle-ci (60€).

REGLEMENT DE L'EPREUVE :

- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe. Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir l'organisation par téléphone. Tout remplacement d'un équipier au cours de l'épreuve est interdit.
- Les participants ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- 2 équipes du même club/asso ne peuvent prendre le départ l'une après l'autre.
- Les participants doivent respecter impérativement les zones interdites, les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement. Des propriétés privées sont ouvertes exceptionnellement pour le jour de la manifestation. Il est formellement interdit d'y circuler avant ou après l'événement (sauf autorisation). Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du participant engagé.
- Toute personne prise dans des parties interdites sera pénalisée de l'équivalent 10 balises par les commissaires de chacune des associations organisatrices. Cette pénalité sera appliquée par les organisateurs : soit directement pendant l'épreuve, par pointage d'une balise "pénalité", soit manuellement en intervenant directement à la lecture du doigt électronique à la fin de l'épreuve.
- Les balises disposées sur l'ensemble du parcours doivent toujours être pointées en équipe.
- En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course. Exemple :
 - Progression non groupée des membres de l'équipe (écart de plus de 50 m), traversée de rivière à la nage
 - Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés interdits, jardins, zones d'habitation, routes ou toutes zones interdites
 - Non-respect du code de la route et des signaleurs de course
 - Abandon de déchets sur le parcours (papiers, etc...)
 - Pointage de plusieurs doigts électroniques par un seul équipier

CONTESTATION : En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.

5. MATERIEL

Chaque équipe devra posséder à minima un téléphone portable de façon à joindre l'organisation en cas de force majeure.

Sur certaines épreuves, une boussole, du matériel de traçage pourrait être nécessaire. L'organisateur de l'épreuve le précisera en amont.

6. CLASSEMENT INDIVIDUEL

ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE : 600 pts au 1^{er}, 560 au 2^{ème}, 530 au 3^{ème}, puis -20 pts de la 4^{ème} à la 10^{ème} place ; puis -10 pts de la 11^{ème} à la 20^{ème} ; puis -5 pts de la 21^{ème} à la 40^{ème} ; puis -3 pts de la 41^{ème} à la 50^{ème} ; puis -2 pts de 51^{ème} à la 60^{ème} place et enfin -1pt de 61^{ème} à la 200^{ème} place. Le seul fait d'être inscrit (**en équipe**) sur l'une des épreuves fait entrer automatiquement les participants dans le classement du **Challenge Vendée Orientation**.

ATTRIBUTION DES POINTS POUR LES FEMININES :

La coéquipière de la 1^{ère} équipe mixte marquera 600 pts, de la 2^{ème} équipe 560 pts, de la 3^{ème} 530 pts, etc... (même décompte que pour le classement général)

Les 2 coéquipières de la première équipe féminine marqueront de la même façon 600 pts, 560 pts, 530 pts, etc...

CLASSEMENT INDIVIDUEL : Le classement du **Challenge Vendée Orientation** est un classement individuel aux points. A l'issue du **Challenge Vendée Orientation**, seuls les 4 meilleurs résultats des 5 épreuves seront pris en compte. En cas d'égalité, on regarde les 3 meilleurs résultats pour départager, puis 2 si toujours une égalité, etc...

7. CLASSEMENT DIT « DU COCHON »

Comme l'année passée un classement récompensera les meilleurs clubs/associations.

Pour participer à ce classement dit « du cochon », **les 2 équipiers doivent appartenir au même club/association.**

ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE :

On prend les 4 meilleures équipes du club/asso sur chacune des épreuves. Parmi ces 4 équipes, il doit **au moins y avoir une équipe féminine, et une équipe mixte.**

Le nombre de points correspond à la place de l'équipe. Pour chaque équipe manquante (moins de 4 équipes inscrites, pas d'équipe féminine, pas d'équipe mixte) un malus de 250 points sera attribué. Le total de point d'un club/asso pour une épreuve correspond à la somme des points de ces 4 équipes, et des malus.

A l'issue du **Challenge Vendée Orientation**, le club/asso ayant le moins de points sur ses 4 meilleurs résultats parmi les 5 épreuves l'emporte. En cas d'égalité, on regarde parmi les 3 meilleurs résultats pour départager, puis 2 si toujours une égalité, etc...

8. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le **vendredi 16 avril 2020** aux Clouzeaux chez **Raid'Apte**. La date, l'horaire et le lieu exact vous seront confirmés durant le **Challenge Vendée Orientation**.

Un prix sera remis aux 6 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) dans le cadre du classement individuel.

Un prix sera également remis aux 3 premiers clubs/asso dans le cadre du classement dit « du cochon »

9. DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie. Sur les 5 épreuves du **Challenge Vendée Orientation** vous pouvez être filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis en ligne sur les différents sites ou blog des organisateurs.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à l'une des 5 épreuves du **Challenge Vendée Orientation**.